

Niablé

# Le maire accusé de malversations, les activités du conseil municipal suspendues

## Les démons de la division semblent habiter des conseillers municipaux et le premier magistrat de la commune

Des éclats de voix. Des conseillers municipaux en colère qui quittent la salle de réunion. La première session du conseil municipal du 27 mai 2017 de Niablé n'ira pas à son terme. La raison : une grande partie de la trentaine des conseillers municipaux de la "Cité des lauréats" juge la gestion du premier magistrat opaque. Bien plus, ils l'accusent de malversations. Le compte administratif du maire Paul Kouamé dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour de la dite session n'est donc pas adopté. La municipalité de Niablé se trouve ainsi au centre d'une crise. Le fonctionnement de la structure décentralisée est momentanément bloqué. De quoi s'agit-il ? N'Gouandi N'Dri Kouao, conseiller municipal à Niablé et porte-parole des insurgés, donne des éclairages sur les malversations imputées au maire Paul Kouamé. « Nous donnons le cas d'un seul élément flagrant. Nous savons tous que le reprofilage du tronçon Nia-



Paul Kouamé, maire de Niablé en désaccord avec ses conseillers. (PHOTO : D.R)

blé - Zouhounou a été réalisé dans le cadre du Programme présidentiel d'urgence (Ppu). A notre grande surprise, les documents comptables émanant de la municipalité indiquent que c'est la mairie de Niablé qui a réhabilité cette voie pour un coût de 24 millions de Fcfa dont 12,5 millions de Fcfa ont été payés à l'entreprise. C'est du faux. Et parlant justement de l'entreprise. Elle appartient, selon

les documents, à un certain Tokou Jean Lopez. C'est un monsieur que nous connaissons bien ici à Niablé. Il n'est pas entrepreneur. C'est un chauffeur et, plus grave, c'est un proche du financier de la mairie de Niablé. Nous en avons les preuves. Et cette malversation laisse supposer que tous les autres éléments comptables du maire contiennent certainement du faux. C'est pourquoi, nous

avons essayé de pousser un peu plus loin nos investigations. Et les éléments que nous découvrons ne sont pas rassurants. Nous attendons de cerner tous les contours pour aviser la population. Mais déjà, nous allons engager des démarches pour informer les autorités compétentes parce qu'en aucune façon, nous ne pourrions cautionner le faux», a-t-il révélé. Bien plus, en dehors des documents comptables dont ils doutent de la fiabilité, les conseillers municipaux de Niablé, en conflit ouvert avec le maire, s'insurgent contre le mode de gestion des ordures qui, affirment-ils, ne sont pas régulièrement enlevées. « Quand on voit que ce sont des bidons de 20 litres qui

servent de poubelles ici à Niablé, nous sommes interpellés par la population. Depuis le début de notre mandat, nous n'avons jamais tenu une session sans difficultés. Les documents sont signés à la hâte et depuis longtemps, nous n'avons cessé d'attirer l'attention du maire sur ces irrégularités», a argué N'Gouandi N'Dri

Kouao. De source proche du secrétariat général de la mairie de Niablé et selon les dispositions réglementaires, une nouvelle session devrait être organisée dans un délai de huit (8) jours pour l'adoption du compte administratif du maire. ■

ZÉPHIRIN NANGO  
CORRESPONDANT RÉGIONAL

### AVIS DE VENTE

#### PARTICULIER

VEND TERRAIN URBAIN NON BÂTI EN BORDURE DE LAGUNE ET VUE LAGUNAIRE SIS A ABIDJAN QUARTIER RIVIERA M'BADON D'UNE SUPERFICIE DE PLUS DE 6000 METRES CARRES AVEC ARRÊTE DE CONCESSION DEFINITIVE. DOSSIER SE TROUVANT CHEZ UN NOTAIRE.

CONTACT : 01 05 16 04 / 43 16 48 49



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES  
ÉCONOMIQUES

République de Côte d'Ivoire

PROJET DE RENFORCEMENT DE  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN  
MILIEU URBAIN (PREMU)



### AVIS DE REPORT DE DATE

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°001/PREMU/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE D'AGBOVILLE

► Les candidats intéressés par cet appel d'offres sont informés que les dates de dépôt des offres et de la séance d'ouverture des plis sont modifiées comme suit :

o Dépôt des offres : **Mardi 27 Juin 2017 à 10 H 00 minutes GMT** ;  
o Séance d'ouverture des plis : **Mardi 27 Juin 2017 à 10 H 30 minutes GMT** ;

► Les autres informations relatives à cet appel d'offres restent inchangées.  
► Initialement les dates de dépôt des offres et de la séance d'ouverture des plis étaient les suivantes :

o Dépôt des offres : **Mardi 13 Juin 2017 à 10 H 00 minutes GMT** ;  
o Séance d'ouverture des plis : **Mardi 13 Juin 2017 à 10 H 30 minutes GMT** ;

Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU), Sise aux II Plateaux - vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody Abidjan-Cote d'Ivoire  
08 BP 2346 ABIDJAN 08

Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90

Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59

Email : pdimba@yahoo.fr

## Paul Kouamé (maire de Niablé)

### « Il y a beaucoup d'amalgames qui sont faits »

Approché sur les cas de disfonctionnement évoqués par ses collaborateurs, Paul Kouamé, le maire de Niablé s'est convaincu que de nombreux amalgames sont à la base de cette crise qui devrait s'estomper à l'issue d'un dialogue. « Certains conseillers n'ont pas encore maîtrisé le fonctionnement d'une mairie. Et sur cette base, il y a beaucoup d'amalgames qui sont faits. La mairie, c'est le conseil ; et lorsque le conseil a décidé, on n'a plus besoin de se référer à l'avis d'une tierce personne. Il faut trouver un entrepreneur pour l'exécution du projet. Ensuite, il s'agira de savoir si le projet a été correctement réalisé ou non. Le fond du problème, c'est que je suis victime d'une équipe qui m'a

aidé à accéder à la tête de la commune et qui souhaiterait que je lui rende compte à chaque étape. C'est pourquoi, j'ai sollicité une rencontre avec cette équipe pour qu'on fasse prévaloir le dialogue en vue d'être au même niveau de compréhension. Nous n'avons absolument rien à cacher dans la gestion de la commune. En tout état de cause, je mets au défi quiconque affirmera que tout ce que nous avons prévu depuis quatre (4) ans, n'a pas été réalisé. Toutes les preuves de ce que nous avançons peuvent être vérifiées auprès du financier et du trésorier », a-t-il affirmé. Invité à se prononcer sur le cas spécifique de la réhabilitation de la voie Niablé - Zouhounou, (source de la crise) le maire Paul Kouamé a indiqué que ce sont des tra-

vau qui ont été réalisés en 2014. Seulement, a-t-il éclairé, « Il ne s'agit pas de la route Niablé - Zouhounou. La mairie de Niablé ne peut pas avoir les moyens d'un tel projet. La facture dont il est question, concerne des reprofilages à l'intérieur de Niablé et de Zouhounou. Il s'agit donc de reprofilage de rues et non l'axe Niablé-Zouhounou. Quant à la matérialité de l'entreprise qui a effectué ces travaux, toutes les preuves peuvent être consultées auprès du financier. En tout état de cause, j'appelle les uns et les autres au calme et à la sérénité pour qu'on puisse échanger et se comprendre », a-t-il dit. ■

Z. NANGO  
(CORRESPONDANT RÉGIONAL)